

L'AJEFNB TIENDRA SES ASSISES À MONCTON

Marquez la date à votre calendrier ! Les assises annuelles auront lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton le **samedi 3 novembre** prochain. Le Conseil d'administration va recommander l'adoption de modifications au règlement administratif de l'AJEFNB pour que le mandat du président soit d'une durée de 2 ans, que celui du président sortant demeure à un an, que les postes de secrétaire et trésorier soient combinés et que les fonctions de ce dernier poste soient définies. Des modifications nécessaires pour assurer une concordance des autres articles du règlement avec ces changements feront également partie de la proposition. Nous vous rappelons que **tous** les membres ordinaires de l'AJEFNB sont éligibles à un poste à son Conseil d'administration. Si les dossiers de l'Association vous intéressent et que vous pensez être en mesure d'y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec Christian Michaud, responsable du Comité des candidatures, au 506-863-1131 ou à l'adresse cmichaud@coxandpalmer.com.

L'AJEFNB fête ses 20 ans cette année ! Pour fêter en grand cet important anniversaire, l'AJEFNB a invité le **président fondateur** de l'Association, **M^e Maurice Bourque**, à vous offrir ses réflexions sur l'évolution de l'AJEFNB depuis ses débuts et ce, pendant une soirée dégustation. De fait, l'AJEFNB profite de la présence d'*Expo Vins et Gastronomie 2007* et vous propose une soirée de dégustation exclusive des vins primés du festival, accompagnés de superbes fromages le **vendredi 2 novembre prochain**, à compter de **18 h 30**, au **Château Moncton**. Encore cette année, M. Georges Wybouw,

accompagné de sa conjointe Odette Albert, sera votre sommelier et animateur pour cette soirée spéciale. Nous vous invitons à venir découvrir de nouveaux fromages qui vous seront offerts par *La Bergerie aux 4 vents* (les propriétaires Monique Roussel et André Martineau seront également de la partie). Venez donc en grand nombre vous remémorer les meilleurs moments de l'histoire de l'AJEFNB, en dégustant des vins et fromages exquis ! C'est une activité à ne pas manquer !

C'EST L'AUTOMNE, ON PARLE RECRUTEMENT !

Un nouveau record ! En 2007, l'AJEFNB a inscrit **270** membres à son registre ! Les efforts soutenus des membres de son Conseil d'administration ont porté fruit ! Nous nous devons de mentionner le nombre record d'étudiants en droit qui ont adhéré à l'AJEFNB pendant cette période. Un merci spécial au représentant étudiant Sacha Baharmand, qui terminait son mandat en avril 2007.

La campagne 2008 débutera bientôt et vous serez invité à renouveler votre adhésion. L'Association compte sur votre appui afin qu'elle puisse continuer ses activités de revendication de dossiers qui lui tiennent à coeur, mais également afin qu'elle soit en mesure de continuer à développer des projets de sensibilisation aux droits linguis-

tiques au Nouveau-Brunswick. Notre objectif en 2008 ? 275 membres !

FERMETURE DE PALAIS DE JUSTICE AU N.-B.

L'AJEFNB s'inquiète de récentes fermetures de palais de justice dans la province. Plusieurs municipalités francophones de la province ont exprimé publiquement de sérieuses préoccupations quant aux répercussions du plan de regroupement de services aux tribunaux du gouvernement provincial. Les justiciables de plusieurs municipalités dans la province doivent maintenant se déplacer vers des palais de justice dans des municipalités plus ou moins avoisinantes pour obtenir des services juridiques. Les ressources mises en place sont-elles suffisantes pour assurer un accès équitable à la justice et un service de qualité dans la langue de choix du justiciable ? C'est un dossier à suivre...

PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE DU CANADA

Vous vous souviendrez que l'AJEFNB avait réagi aux coupures annoncées par le gouvernement Harper l'automne dernier, dont l'abolition du ***Programme de contestation judiciaire du Canada (PCJ)***. L'Association avait alors invité le gouvernement Harper à reconsidérer sa décision et à consulter les communautés affectées. Plusieurs mois se sont écoulés depuis ces annonces et maintenant, une équipe d'avocats composée de Maîtres **Michel Doucet, Christian Michaud et Mark Power** poursuit ses démarches auprès de la Cour fédérale du Canada dans une demande de contrôle judiciaire, pour attaquer la légalité de la décision d'abolir le financement du PCJ. Le lundi 24 septembre 2007, selon l'échéancier fixé par voie d'ordonnance par consentement, la demanderesse, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA), a déposé son dossier composé notamment d'un mémoire juridique en vue de faire valoir les arguments écrits à l'encontre de l'abolition du PCJ. M^{es} Doucet et Michaud, qui sont membres de l'AJEFNB, poursuivent ce dossier sur une base pro bono, sans oublier de souligner l'important apport de M^c Power sur le plan de la recherche et de la rédaction des arguments juridiques, également sur une base pro bono. L'équipe d'avocats compte pouvoir présenter les plaidoiries orales devant une audience en Cour fédérale au début 2008. Nous devons donc demeurer vigilants pour

opposer toute abolition de programmes mis en place pour le maintien, le développement et l'épanouissement des communautés linguistiques officielles du pays tout entier.

PLAN DE COMMUNICATION PHASE 3

L'AJEFNB mène, de concert avec les autres associations de juristes d'expression française au Canada et chapeauté par la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL), une campagne de sensibilisation intitulée « Accès à la justice – une assise essentielle au maintien de notre collectivité ». Vous vous rappellerez que cette campagne, qui s'étale sur trois ans (2005-2008), vise essentiellement l'accès à la justice en français ou dans la langue officielle de son choix. Différents volets sont mis de l'avant à chaque année de la campagne afin de sensibiliser les justiciables à leurs droits linguistiques. Un des deux volets abordés cette année porte sur les relations médiatiques. À cet égard, paraîtront, de temps à autre, des lettres d'opinion et des capsules juridiques dans divers journaux de la province. Afin de rendre le déroulement plus interactif avec nos membres, nous vous demandons de nous faire part d'incidents ou d'histoires à succès concernant l'accès à la justice en français. Par exemple, si vous avez pris connaissance d'une faiblesse dans l'offre active des services en français provenant d'une institution gouvernementale, nous aimerions le savoir et attirer l'attention de l'électorat et des élus provinciaux sur le problème par le biais des médias dans le cadre de cette campagne de sensibilisation. Pour plus d'information ou pour nous partager vos histoires, n'hésitez pas à communiquer avec la directrice générale au 506-853-4154 ou à l'adresse directiongenerale@ajefnb.nb.ca.

LES AUTRES PROJETS, EN BREF

Journées d'étude en droit linguistique : Le financement pour cet important projet est maintenant confirmé et les dates identifiées sont les 15 et 16 mars 2008. Nous avons toujours l'intention de tenir cette activité à Fredericton, sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec leur faculté de droit. Nous vous

fournirons plus de détails dans les mois à venir, mais vous pouvez déjà réserver ces dates !

Refonte du site Web de l'AJEFNB : L'AJEFNB continue à explorer toutes les avenues possibles pour obtenir le financement nécessaire afin d'effectuer une refonte complète de son site Web. Nous espérons amorcer les travaux dans le présent exercice.

Vous avez des idées de projets ou désirez discuter de dossiers avec nous ? Vous pouvez communiquer avec Annie FOULEM-HACHÉ en composant le 506-853-4154 ou par courriel à directiongenerale@ajefnb.nb.ca. Vos commentaires sont toujours les bienvenus !

**MARIE-FRANCE ALBERT,
COPRÉSIDENTE NATIONALE**

L'AJEFNB apprenait en juin dernier que **Marie-France Albert**, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Moncton et alors représentante du corps professoral au Conseil d'administration de l'AJEFNB, a été choisie pour occuper le poste de coprésidente nationale du Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada. Ce Conseil regroupe 21 facultés de droit à travers le pays et s'intéresse surtout à l'enseignement du droit, à la recherche en droit, à la coopération entre les facultés de droit, aux relations entre les professeurs de droit, aux organismes d'accréditation et à la profession juridique. Sincères félicitations !

**À PROPOS DE LA REVUE DE LA
COMMON LAW EN FRANÇAIS**

Depuis que l'Université d'Ottawa a décidé de se retirer de l'aventure de la *Revue de la common law en français*, la Faculté de droit de l'Université de Moncton en a progressivement fait sa revue. Depuis 5 ans déjà, une nouvelle équipe a assuré la publication régulière des volumes 4(2) à 8 et sortira son volume 9 au début décembre. Les rubriques se sont multipliées et les auteurs se sont diversifiés. Aussi, les présidents des associations de juristes d'expression française à travers le pays lui ont-ils accordé leur patronage. Elle accueille régulièrement de hauts magistrats, dont la juge en chef de la Cour suprême, l'hon. Beverly McLachlin, ou, notamment dans le prochain numéro, le juge Michel Bastarache. Elle s'est aussi internationalisée, puisque le prochain numéro contiendra des articles de trois professeurs français

familiers avec la common law, puisqu'ils enseignent à King's College et University College à Londres et à la Louisiana State University. Les praticiens du Nouveau-Brunswick et d'autres provinces y présentent également leurs articles ou commentaires de jurisprudence ou de législation. Ainsi encouragée par le monde juridique néo-brunswickois, canadien et international, la *Revue* fêtera l'an prochain son dixième anniversaire, en même temps que les 30 ans de la Faculté de droit. Quelle meilleure marque de soutien que de s'y abonner pour 30 \$ par an, ou de lui faire un don déductible de vos impôts. Pour tout renseignement, communiquez avec Jacques Vanderlinden, rédacteur en chef de la *Revue* et professeur émérite de l'Université de Moncton, à l'adresse courriel jacques.vanderlinden@umoncton.ca.

APPEL AUX PRATICIENS !

L'Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (AÉÉDUM) est à la recherche de praticiens intéressés à partager leurs expériences de travail avec les étudiants de la Faculté de droit. Les étudiants veulent organiser des rencontres avec des praticiens pour discuter de la pratique journalière du droit dans différents domaines. Les domaines identifiés sont le droit criminel (défense ou Couronne), le droit de la famille, l'arbitrage et la médiation, le droit collaboratif, la propriété intellectuelle, le droit immobilier, le droit de la santé et le droit du travail. Besoin de renseignements ? Communiquez avec Solange Buissé à l'adresse aedum@umoncton.ca.

**NOMINATION DE JUGES
FRANCOPHONES AU MANITOBA**

Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (1990), **Michel Chartier** a été nommé juge à la Cour provinciale du Manitoba en septembre dernier. Au moment de sa nomination, M. le juge Chartier exerçait le droit à Winnipeg. Mentionnons également la nomination de **Lee Ann Martin**, qui peut également entendre les causes dans les deux langues officielles. Félicitations !

PROFIL D'UN MEMBRE

Maurice BOURQUE – Diplômé de la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, Maurice Bourque pratique le droit dans sa ville natale d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, depuis son admission au Barreau en 1975. Ayant œuvré dans les domaines du litige civil, criminel et administratif et du droit de la famille, il a également développé une pratique notariale importante jusqu'à 1990. Depuis ce temps, il se consacre exclusivement au litige civil et à plaider devant certains tribunaux administratifs. Nommé conseiller de la Reine en 1993, cet avocat chevronné est bien connu dans sa communauté. Mentionnons son importante contribution à la Société historique du Madawaska et à la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, son engagement dans son Barreau local et surtout son dévouement envers l'AJEFNB. Président fondateur, il a siégé à son conseil d'administration jusqu'en 1991. En 1992, l'AJEFNB lui accordait le titre de *Juriste de l'année*. D'ailleurs, il en fut le premier récipiendaire ! Il a prononcé de nombreuses conférences et publié bon nombre d'articles. Comme loisirs, mentionnons le conditionnement physique, la natation, la chasse (perdrix et lièvre), la pêche et la lecture. Pour ce qui est de voyages, il en est passionné ! L'Association reconnaît la contribution inestimable de ce premier président et le remercie sincèrement de sa grande générosité.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Sacha D. MORISSET
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.- Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 270 membres.
